PROCÈS-VERBAL

de la réunion du conseil d'établissement de l'école secondaire Bon-Pasteur le 15 janvier 2024 à 18 h 30 à la bibliothèque

Sont présents : Sont absents :

Représentants des parents : D'Anjou, Daisy

Desrosiers, Karine Duchesne, Isabelle Pelletier, Mélissa Vermette, Lucie

Représentants des enseignants : Bourgault, Karine

Mallet, Nadine St-Pierre, Éric

Représentant de la direction : Nadeau, Lucie

Représentant du personnel de soutien : Caron, Julien

Représentante des professionnels : Beaumont, Geneviève

Représentants des élèves : St-Pierre, Sophie

Talbot, Charlie

Représentante de la communauté : Harvey, Candide

Lemelin, Érika

1. Mot de bienvenue et vérification du quorum

Le quorum est confirmé. La tenue de la rencontre du conseil d'établissement de l'école secondaire Bon-Pasteur peut donc avoir lieu.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Isabelle Duchesne **propose, appuyée par** Madame Karine Desrosiers **d'adopter** l'ordre du jour tel que présenté.

Résolu à l'unanimité Adopté. 1-CE-2024-01-15



3. Dispense de lecture, suivi et approbation du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2023.

Suivi au point 11 : La moyenne des cours est de nouveau disponible sur la plateforme *Mozaïk Portail*.

Madame Karine Desrosiers **propose**, **appuyée par** Madame Mélissa Pelletier **d'approuver** le procès-verbal du 20 novembre 2023, tel que présenté.

Résolu à l'unanimité

Approuvé.

2-CE-2024-01-15

4. Période de questions réservée au public

Monsieur Sébastien Ouellet est présent à titre de membre du public lors de la cette rencontre du conseil d'établissement. En ce début réunion, il n'y a pas de question.

5. Suivi budgétaire 2023-2024

Madame Nadeau présente le suivi budgétaire au 31 décembre 2023.

Madame Lucie Nadeau présente les demandes pour des dépenses au Fonds 2 :

251-ACVIE→ Dépenses pour les activités de Noël : 60,85 \$

251-ACVIE→ Revenus des contributions volontaires : 575 \$

251-CAMFI→ Dépenses pour l'achat des mallettes de chocolat : 12 050,38 \$

251CPCFPT→ Dépenses pour la fabrication de pâtés et tartes : 1 055,37 \$

251CPCFPT→ Revenus des ventes de pâtés et tartes : 1 724 \$

251-FINIS→ Revenus des commandites pour les finissants : 5 650 \$

251-FINIS→ Revenus des ventes de ventes de chandails de finissants : 2 475 \$ (Dépenses à venir)

251-PROMO→ Revenus des ventes de vêtements des Pionniers : 35,50 \$

251PROMER→ Revenus de commandites pour une bourse au méritas : 75 \$

Madame Lucie Vermette **propose et appuyé par** Madame Daisy D'Anjou, **d'adopter** les dépenses et revenus au Fonds 2, tel que présenté ci-dessus.

Résolu à l'unanimité

Adopté.

3-CE-2024-01-15



6. Programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement d'horaire ou un déplacement à l'extérieur de l'école (art.87)

Madame Lucie Nadeau présente le document concernant les activités qui nécessitent un changement à l'horaire afin d'y souligner les mises à jour depuis la dernière rencontre.

L'ajout d'une sortie éducative par « profil » est également à venir. La planification de ces activités est présentement en cours. L'approbation des membres du Conseil d'établissement sera réalisée par l'entremise d'un courriel. Il est à noter que ces sorties seront d'une durée d'une journée à l'exception du profil anglais. La sortie offerte aux élèves du profil anglais aura lieu sur deux journées consécutives, dont l'une lors de la fin de semaine.

Madame Isabelle Duchesne **propose, appuyé** par Madame Mélissa Pelletier, **d'approuver** qu'aient lieu les activités nécessitant un changement d'horaire et l'offre des activités parascolaires.

Résolu à l'unanimité

Approuvé.

4-CE-2024-01-15

7. Plan de rattrapage, communications officielles et rencontre de parents;

Madame Lucie Nadeau présente le plan de rattrapage ayant pour but de pallier les journées de cours suspendus en raison de la grève du Front commun. Des sommes ont été mises en place pour les centres de services scolaires afin de soutenir l'ajout de mesures de soutien pour effectuer le rattrapage de la matière. Au sein de l'équipe, deux propositions de mesures ont été retenues :

- -Enseignement en sous-groupe sur l'heure du dîner.
- -Tutorat en ligne après les heures de classe, effectuée par les enseignants volontaires.

Il est également à noter que la publication du 2^e bulletin a été retardé d'une semaine. Cependant, la rencontre de parents est maintenue le 28 février 2024.

8. Plan triennal du CSSCS

Le plan triennal concernant la répartition de la clientèle des différentes écoles sur le territoire est présenté par Madame Lucie Nadeau à titre informatif.



9. Orientation générale en vue de l'enrichissement et l'adaptation des objectifs et des contenus par l'élaboration de programmes d'études locaux pour répondre aux besoins particuliers des élèves (art.85)

Le nouveau dépliant publicitaire concernant les programmes offerts à l'école est présenté à l'ensemble des membres du Conseil d'établissement. Ce dernier sera distribué dans les écoles primaires dans les semaines à venir, par le biais des visites effectuées par Madame Lucie Nadeau.

Résolu à l'unanimité

Approuvé.

5-CE-2024-01-15

10. Amendement au code de vie 2023-2024

Madame Lucie Nadeau présente le nouvel amendement au code de vie concernant l'utilisation du cellulaire en classe. Le libellé présent au code de vie 2023-2024, approuvé lors d'une séance précédente du conseil d'établissement, n'est pas formulé comme le veut la directive qui doit être en vigueur au plus tard le 31 décembre 2023.

Il est à noter que les membres de l'équipe de l'École secondaire Bon-Pasteur, dès la rentrée scolaire en août 2023, avaient déjà pris une nouvelle orientation concernant la gestion et l'utilisation des cellulaires en classe étant donné l'application éventuelle de cette directive. Cet amendement, présenté pour l'approbation par le conseil d'établissement, permet d'officialiser les règles déjà mises en place.

Voici le nouveau libellé qui sera inscrit au code de vie :

APPAREILS ÉLECTRONIQUES

L'utilisation du cellulaire, des écouteurs et des autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux de l'école sont interdits, sauf lorsque cette utilisation est requise par les modalités d'intervention pédagogiques prises par l'enseignant, l'état de santé d'un élève ou pour les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissages.

Ainsi, le cellulaire, les écouteurs et les autres appareils mobiles personnels devront demeurer dans le casier de l'élève. Il en revient à l'élève de s'assurer que son casier demeure barré.

Il est strictement interdit d'utiliser tous ces appareils pour photographier, filmer ou enregistrer vocalement à l'intérieur et à l'extérieur de l'école, à moins que l'autorisation n'ait été donnée par un responsable de l'école.

Des mesures seront prises en cas de non-respect de ces règles : l'appareil sera confisqué pour la journée et l'élève devra se présenter au secrétariat en fin de journée pour le récupérer.



La trajectoire d'intervention sera appliquée. À titre de référence, nous utiliserons également la Charte de la citoyenneté à l'ère du numérique du Centre de services scolaire (voir annexe B).

Charlie Talbot **propose, appuyée par** Madame Lucie Vermette **d'approuver** l'amendement au code de vie 2023-2024.

Résolu à l'unanimité

Approuvé.

6-CE-2024-01-15

11. Consultation auprès des élèves

Madame Lucie Nadeau a rencontré le conseil des élèves lors de la rencontre hebdomadaire de ce dernier afin de consulter l'ensemble des représentants sur la réglementation de la tenue vestimentaire. Les allègements apportés au code de vie concernant la longueur des pantalons courts, des vêtements sans manches ainsi que de la longueur des chandails. Les membres du conseil des élèves soulèvent également la notion des périodes de grande chaleur afin de mettre en vigueur ces allègements. La tenue devra être appropriée selon la saison. Une proposition sera éventuellement réalisée auprès de l'ensemble des membres du personnel afin de confirmer l'approbation des allègements demandés. Lorsque les bons libellés seront formulés, ces derniers seront présentés aux représentants des élèves lors d'une rencontre du conseil des élèves.

12. Projet avec la MRC

Madame Lucie Nadeau présente les grandes lignes du projet qui sera réalisé en étroite collaboration avec la MRC de L'Islet. Le local de l'espace créatif (local 101) a été choisi afin d'y réaliser la création d'un espace dédié à l'ensemble des élèves. Ce lieu sera ouvert à tous et proposera différentes fonctionnalités. L'inauguration de ce nouveau lieu est prévue pour la rentrée 2024-2025. Le conseil des élèves sera appelé à contribuer à ce projet dynamique et valorisant le milieu.

13. Projet Compass-Québec

Une enquête sous forme de questionnaire sera réalisée auprès des élèves portant sur différents sujets (intimidation, harcèlement, sentiment d'appartenance au milieu, etc.). Ce questionnaire est réalisé aux deux ans afin de dresser un portait réel de la population étudiante fréquentant l'établissement scolaire.



14. Rapport du conseil des élèves

Mesdemoiselles Sophie St-Pierre et Charlie Talbot, font le bilan de la journée d'activités de Noël. Il est à noter que le taux de participation pour l'avant-midi était de 63 %. Le taux de participation a diminué lors de l'après-midi. En effet, ce dernier était de 56 %. La répartition des activités lors de cette journée est à revoir. Il est également suggéré par les représentantes de demander à l'ensemble des élèves d'apporter des ustensiles afin de réduire l'utilisation de plastique.

15. Rapport du représentant au comité de parents

Madame Karine Desrosiers effectue le bilan de la dernière rencontre du comité de parents qui a eu lieu le 19 décembre dernier. Lors de cette rencontre, le programme du nouveau cours CCQ a été présenté. Il est à noter que la notion de la religion ne sera pas un aspect mis de l'avant dans le nouveau cursus de ce cours. Le rapport annuel a également été présenté à l'ensemble des membres de ce comité. Il a également été question du départ de Monsieur Jean-Marc Jean, directeur général du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud en raison de sa retraite effective en décembre 2023.

16. Bons coups à l'école secondaire Bon-Pasteur

- Corvée de la Tablée des chefs : 40 plats ont été remis à l'organisme la Soupe aux boutons
- Deux équipes de hockey qui ont fait bonne figure dans les tournois du CSS
- L'équipe de basketball : victoires contre les Grizzlys et St-Charles Garnier
- Les équipes de volleyball qui se sont distinguées au tournoi ARSEQ
- Pièce de théâtre présentée par la troupe de l'école en décembre dernier
- Les élèves de FPT qui ont fait du bénévolat avec les Chevaliers de Colomb (paniers de Noël et montage de meubles) et confection de tartes, pâtés, galettes et confitures.
- Un élève de 5^e secondaire a été honoré pour sa persévérance scolaire
- Marathon de lecture : près de 5000 pages ont été lues
- Distribution de cartes de Noël dans cinq résidences pour personnes âgées



Il n'y a aucune correspondance p	pour la présente rencontre.		
18. Sujet divers			
Aucun sujet divers pour la préser	nte rencontre.		
19. Date de la prochaine rencontr	e : le lundi 8 avril 2024		
20. Période de questions réservée	au public		
Le public présent à la rencontre	n'a pas de question.		
21. Levée de l'assemblée			
Madame Karine Desrosiers pro pséance soit levée à 20 h 05.	p ose, appuyé par Madan	ne Karine Bourgault, que la	
Résolu à l'unanimité	Adopté.	7-CE-2024-01-1	5
Présidente,		Directrice,	
Lucie Vermette	-	Lucie Nadeau	_



17. Correspondance